

Code de  
transparence pour les  
fonds ISR ouverts au  
public

NOVEMBRE 2023

## Sommaire

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence.....	3
2. Données générales sur la société de gestion.....	5
3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce code de transparence.....	14
4. Processus de gestion .....	25
5. Contrôles ESG .....	29
6. Mesures d'impact et reporting ESG .....	30

## 1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom du fonds : EGAMO ACTION FRANCE					
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 29/09/23	Labels	Lien vers les documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best in Class <input type="checkbox"/> Best in Universe <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement <input type="checkbox"/> Best effort	<input checked="" type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions des pays de la Zone Euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union Européenne <input type="checkbox"/> Actions Internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances I <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input checked="" type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energies fossiles non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles	9,9millions d'euros	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DIC : <a href="https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/08/dic_eafr_s.pdf">https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/08/dic_eafr_s.pdf</a></li> <li>- Prospectus : <a href="https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/08/pc_eafr-1.pdf">https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/08/pc_eafr-1.pdf</a></li> <li>- Rapport de gestion</li> <li>- Reporting financier et extra-financier : <a href="https://egamo.fr/REPORTING/FR0013422771_EAFR-Part-S.pdf">https://egamo.fr/REPORTING/FR0013422771_EAFR-Part-S.pdf</a></li> <li>- Rapport d'impact trimestriel : <a href="https://egamo.fr/REPORTING/FR0013422771_Rapport-Impact-EAFR-Part-S.pdf">https://egamo.fr/REPORTING/FR0013422771_Rapport-Impact-EAFR-Part-S.pdf</a></li> </ul>

Nom du fonds : EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE					
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 29/09/23	Labels	Lien vers les documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best in Class <input type="checkbox"/> Best in Universe <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement <input type="checkbox"/> Best effort	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de la Zone Euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union Européenne <input type="checkbox"/> Actions Internationales <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances l <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input checked="" type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energies fossiles non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles	50,6 millions d'euros	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DIC : <a href="https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/08/dic_eaf_s.pdf">https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/08/dic_eaf_s.pdf</a></li> <li>- Prospectus : <a href="https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/08/pc_eaf-1.pdf">https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/08/pc_eaf-1.pdf</a></li> <li>- Rapport de gestion</li> <li>- Reporting financier et extra-financier : <a href="https://egamo.fr/REPORTING/FR0013421955_EAF-Part-S.pdf">https://egamo.fr/REPORTING/FR0013421955_EAF-Part-S.pdf</a></li> <li>- Rapport d'impact trimestriel : <a href="https://egamo.fr/REPORTING/FR0013421955_Rapport-Impact-EAF-part-S.pdf">https://egamo.fr/REPORTING/FR0013421955_Rapport-Impact-EAF-part-S.pdf</a></li> </ul>

## 2. Données générales sur la société de gestion

### (1) Société de gestion

EGAMO est agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 08000010, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°502 967 193 dont le siège social est situé 62-68, rue Jeanne d'Arc 75013 Paris

Créée en 2008, EGAMO s'est concentrée sur la mise en place de solutions complètes et sur-mesure de gestion de portefeuille à nos clients issus du monde mutualiste et paritaire.

Une nouvelle étape a été franchie le 13 Novembre 2018, date à laquelle EGAMO est devenue une filiale de VYV Invest. Cela est venu matérialiser la reconnaissance, par le groupe VYV, d'EGAMO comme l'outil du groupe pour la gestion d'actifs. Dans ce cadre, EGAMO a également été retenu par le groupe pour gérer les Unités de Comptes (UC) de l'offre assurance vie du groupe VYV.

Dans ce cadre, EGAMO a bâti son offre de gestion sur deux techniques de gestion : la gestion en direct sur le marché obligataire de la zone euro (cœur des investissements de nos clients) et la multigestion.

EGAMO a élargi au fil du temps ses expertises et propose depuis plusieurs années une gestion action titres vifs sur la zone Euro.

### (2) Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable d'EGAMO

Dès 2010, EGAMO a choisi de signer la Charte PRI (Principles for Responsible Investment) des Nations Unies. Cette adhésion originelle matérialise notre adhésion aux valeurs de l'ESG. Elle repose sur 6 principes, que nous nous engageons à suivre, dans la mesure de leur compatibilité avec nos responsabilités fiduciaires. Notre politique d'investissement responsable s'appuie sur ces principes tout en les adaptant aux besoins de chacun de nos clients lorsqu'il s'agit de mandat de gestion.

Les 6 principes de la charte PRI :

- Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
- Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

En 2020 EGAMO, s'est engagé dans un projet d'enrichissement de son offre ESG, projet nommé DPA : De la Parole aux Actes. Il repose sur deux piliers complémentaires (RSE et Investissement Responsable) et a un double objectif : un enrichissement du contenu et une meilleure communication de l'ensemble de nos politiques.

Sur le volet Investissement Responsable les implications du projet sont nombreuses et concernent notamment :

- la méthodologie de notation
- l'intégration des critères ESG dans la sélection de titres
- les exclusions
- la politique d'engagement (qui intègre la politique de vote)
- le reporting au sens large : données ESG dans les reporting mensuel, indicateurs d'impacts, données à destination du rapport LTE -art. 29- et plus largement pour répondre à toute obligation réglementaire (SFDR)

Pour accompagner ce mouvement, EGAMO s'est équipé de trois nouveaux fournisseurs de données extra-financières afin de capitaliser sur les points forts de chacun d'entre eux par rapport aux besoins de notre projet. Nous avons ainsi retenu MSCI pour la notation et des indicateurs climatiques, S&P/Trucost pour les données environnementales et principalement climat et ISS pour le suivi des controverses.

Tous ces éléments vont nous permettre de répondre plus finement aux besoins de nos clients dans le déploiement de nos politiques ESG. Nous pourrons par ailleurs enrichir de façon substantielle les reportings des portefeuilles avec des données ESG.

### **(3) Formalisation de la démarche d'investisseur responsable d'EGAMO**

La démarche d'investisseur responsable d'EGAMO est accessible sur son site internet et est formalisée à travers les documents suivants :

Politique de Développement Durable :

<https://egamo.fr/politique-developpement-durable/>

Reporting article 29 d'EGAMO :

<https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/08/Rapport-Article-29-EGAMO-2022.pdf>

Politique d'investissement responsable :

<https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/07/Politique-investissement-Responsable-EGAMO.pdf>

Politique environnementale :

[https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/07/politique\\_environnementale\\_egamo.pdf](https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/07/politique_environnementale_egamo.pdf)

Bilan carbone d'EGAMO :

<https://egamo.fr/wp-content/uploads/2023/07/EGAMO-Bilan-carbone.pdf>

#### (4) Gestion des risques et opportunités ESG

EGAMO est convaincu de l'apport positif de l'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) à la construction de portefeuille. La prise en compte de critères ESG dans le processus de gestion a pour but de limiter les risques et d'améliorer la performance durable des entreprises. Ainsi, les éléments extra-financiers permettent d'identifier des risques mais aussi des opportunités qui ne sont pas encore lisibles dans les états financiers pour des investissements de long terme responsables et performants.

Dans ce cadre, EGAMO a mis en place un système de notation interne qui lui permet d'évaluer le positionnement global de ses portefeuilles.

Le barème de notation est compris entre les notes A à E.

##### a) Critères ESG pris en compte

L'analyse d'EGAMO repose sur l'utilisation d'un référentiel ESG, constitué de piliers (Environnemental, Social et Gouvernance), thèmes et critères à partir desquels sont appréciés la performance sociétale de l'émetteur.

La méthodologie est détaillée plus avant dans le point 3.3

##### b) Appréhension des problématiques liées au changement climatique

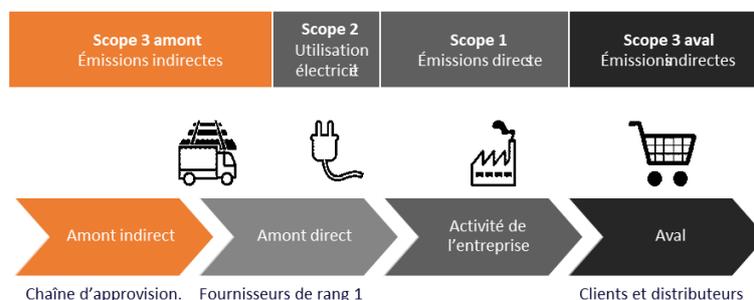
EGAMO accorde une importance toute particulière à la gestion des impacts liés au réchauffement climatique.

Dans ce cadre, EGAMO surveille notamment la capacité des entreprises à s'adapter au réchauffement climatique par la révision de leur modèle d'affaires, et donc leur capacité à réduire leurs impacts. EGAMO privilégie ainsi les axes suivants :

Gestion des incidences négatives en matière de durabilité / Lutte contre le réchauffement climatique	
Thèmes	Outils
Capacité à réviser le modèle d'affaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Efficacité énergétique des ressources (réduction des coûts énergétiques, ...)</li> <li>- Sources d'énergies (orientation des sources vers des alternatives à faibles émissions de GES, tels que l'énergie solaire, l'énergie éolienne ou l'énergie géothermique)</li> <li>- Produits et services (développement de produits à faible émissions de GES, ...)</li> <li>- Marchés (diversification des activités et meilleur positionnement sur les marchés de produits et services « low carbon »)</li> <li>- Résilience (adaptation de l'organisation en vue de mieux gérer la lutte contre le réchauffement climatique et de s'adapter au changement climatique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition sectorielle aux activités « vertes » et « brunes » (Trucost/MSCI) :</li> <li>- Part verte « stricte », qui comprend uniquement les énergies renouvelables</li> <li>- Part verte alignée à la taxonomie européenne<sup>1</sup></li> <li>- Part brune : chiffre d'affaires et pourcentage du chiffre d'affaires total venant de toutes les activités brunes (pétrole, gaz et charbon).</li> <li>- Conformité à la Taxonomie européenne (MSCI)</li> </ul>

La mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES), centrales dans le dispositif de gestion des impacts en matière de durabilité, s'appuie sur les paramètres suivants :

- Emissions absolues de CO2 par an, émissions financées (émissions par M€ investi par an), intensité carbone (émissions rapportées au chiffre d'affaires ou au PIB par an), exprimées en tonnes de CO2 (teCO2)
- Emetteurs privés et publics
- Scopes 1, 2



<sup>1</sup> Le Règlement européen Taxonomie 2020/852 (UE) permet l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables en créant un système de classification des activités « vertes », qui apportent un bénéfice substantiel à au moins un des six objectifs environnementaux suivants, tout en évitant les effets négatifs sur les autres (*Do No Significant Harm*) et en respectant les normes minimales en matière sociale et de gouvernance de l'OCDE, l'ONU et l'OIT :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources hydrologiques et marines
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et le contrôle de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

### c) Suivi des controverses

EGAMO au travers de son process de gestion suit l'actualité extra-financière des émetteurs et examine a minima mensuellement les controverses des sociétés lors du Comité ESG qui vise à procéder à la classification A B C D E des émetteurs mais aussi au suivi de l'actualité ESG.

Ainsi, le Comité ESG peut autoriser ou exclure un émetteur de l'univers, et peut ajouter d'éventuels bonus/malus à la note ESG pour aboutir à la note finale de l'émetteur, et ainsi prendre en compte la gravité d'une controverse, l'opinion du comité sur un secteur polémique ou tout autre élément. Les tableaux de suivi des notes reprennent ces bonus/malus et la note finale, et une surveillance à chaque comité est réalisée sur l'ensemble de l'univers et plus spécialement sur les bonus attribués et les malus liés aux controverses en cours.

EGAMO a souscrit à la base de données d'ISS des controverses sur laquelle notre analyse s'appuie. Les controverses sont évaluées selon :

- La sévérité de la controverse : critique, forte, significative, mineure ;
- Le degré de réactivité de l'émetteur : proactive, corrective, réactive, non-communicative ;
- La fréquence de survenance des controverses : récurrente, fréquente, occasionnelle, rare.

## **(5) Equipes impliquées dans l'activité d'Investissement responsable**

Les équipes d'EGAMO impliquées dans l'activité d'investissement responsable sont les suivantes :

- La gestion est en charge de la construction des portefeuilles, de la sélection des valeurs. Elle suit également l'actualité extra-financière des émetteurs, les études produites par la Direction de la Recherche Economique et Durable, participe comme membre du Comité ESG à ses décisions et applique le processus et les objectifs d'investissement responsable des portefeuilles. L'équipe de gestion est également responsable du vote aux assemblées générales ;
- La Direction de la Recherche Economique et Durable suit l'actualité extra-financière des émetteurs, étudie les émetteurs sur le plan extra-financier et financier, présente ses études et propose la note ESG des émetteurs lors du Comité ESG mensuel, qu'elle pilote. Elle contribue également aux décisions. L'équipe est aussi en charge du dialogue avec les émetteurs et du rapport d'engagement ;
- Le contrôle est membre du Comité ESG et participe en tant que tel aux décisions ;
- Le contrôle interne vérifie l'application des procédures internes et réglementaires en matière d'investissement responsable ;
- La direction générale définit les orientations de la politique d'investissement responsable d'EGAMO et participe au Comité ESG.

D'autres équipes interviennent dans l'investissement responsable chez EGAMO : l'équipe commerciale dans le dialogue instauré auprès des clients sur les sujets ESG, et l'équipe reporting pour le calcul de la performance extra-financière du portefeuille dans les reportings à destination des porteurs.

## (6) Moyens humains pour la gestion (gérants et analystes)

L'équipe de gestion action étudie puis réalise la sélection des valeurs action. Celle-ci est constituée de :

- **Guillaume CHEZAUD** : Directeur de la Gestion Action EGAMO.

Guillaume intègre EGAMO en 2008. Diplômé d'un Brevet Pro Economie gestion Banque/finance du Centre de Formation Profession Bancaire, Guillaume dispose de 30 ans d'expérience en gestion d'actifs au cours desquels il a occupé les fonctions suivantes :

Responsable Middle Office Banque Lazard (1989-1994), Gérant obligataire Banque Lazard puis Lazard Frères Gestion (1994-2004), Responsable Financier MGEN (2004-2008), Responsable de Gestion chez EGAMO depuis 2008.

- **Nicolas MENARD** : Gérant action

Nicolas Ménard intègre la société EGAMO en 2019. Nicolas est diplômé du Master 2 Marchés financiers de l'IAE de Clermont-Ferrand et complète sa formation en 2016 au travers de la SFAF/CIIA puis en obtenant le CFA ESG. Il commence sa carrière en gestion actions en 2010 au sein de diverses sociétés entrepreneuriales puis intègre IRIS Finance en 2012 en tant que gérant junior actions monde et évolue progressivement pour devenir gérant actions Europe. En 2018, il intègre les équipes actions mandat de Covéa Finance où il exerce une fonction d'analyste gérant zone Europe.

- **Vincent CHANSON** Gérant

Vincent intègre EGAMO en 2010

Diplômé du Master 2 en Finance de l'INSEEC il arrive chez EGAMO en 2010 où il équipe notamment les fonctions d'assistant gérant et de gérant avant de rejoindre l'équipe de Gestion de Solution de Diversification en 2019 comme gérant, fonction qu'il poursuit en 2023 au sein de l'équipe Actions. Vincent est par ailleurs détenteur du CFA ESG.

- **Paolo DI GRADO**, Assistant gérant

Paolo intègre EGAMO en 2023.

Diplômée du Master Corporate Finance de la SKEMA Business School en 2022, Paolo débute sa carrière chez EGAMO en 2023 comme assistant gérant au sein de l'équipe Actions.

L'équipe de gestion taux étudie puis réalise la sélection des valeurs sur le marché obligataire. Celle-ci est constituée de :

- **Steve DUCHESNE** Directeur de la Gestion Obligataire.

Steve intègre EGAMO en octobre 2012.

Diplômé de la Skema Business School, il occupe différents postes au cours de sa carrière : Négociateur Taux (2002-2005) à Cardif Asset Management puis Gérant obligataire Trésorier (2005-2008) à SwissLife Assurances France, Gérant obligataire Senior (2008-2012) à SwissLife Asset Managers France, et Gérant obligataire Senior chez EGAMO depuis octobre 2012.

- **Bruno JONARD** Directeur de la Gestion Obligataire.

Bruno intègre EGAMO en 2020 comme co-responsable de la gestion obligataire.

Diplômé du Magistère Banque-Finance ainsi que du Master 2 techniques financières et bancaires de l'université Paris II-Assas (1995), de la SFAF (2003) et de l'eMBA d'HEC (2013), Il a auparavant passé 15 ans au sein du Groupe OFI sur différents postes liés à l'activité de gestion de mandats institutionnels. Avant cela il était Responsable du département financier de la FNMF après de courtes expériences en gestion privée et en brokering (obligations convertibles, options sur le MONEP).

- **Hassan ARABI** Gérant Obligataire.

Hassan a rejoint Egamo en 2020 en tant que Gérant Obligataire pour les mandats institutionnels et des OPC.

Diplômé d'un Master 2 en Finance de Marché de l'ICN Business School il a connu des expériences précédentes à la Banque Privée Edmond de Rothschild et chez Commerzbank avant d'occuper pendant 6 ans des fonctions de gérant puis de responsable de la gestion obligataire chez Palatine Asset Management.

- **Arnaud BIDAUD** Gérant Obligataire.

Arnaud rejoint Egamo en 2021 en tant qu'Assistant gérant au sein de l'équipe Taux pour les mandats institutionnels et des OPC avant de devenir Gérant obligataire en 2022

Diplômé d'un Master 2 en Finance de Marché et Analyse Quantitative de l'ESSCA il a connu des expériences précédentes notamment chez Edmond de Rothschild, comme Assistant gérant chez Meeschaert et comme analyste crédit chez TC ICAP.

- **Christelle CHANE** Assistante-Gérant Obligataire.

Christelle rejoint Egamo en 2023 en tant qu'Assistante gérant au sein de l'équipe Taux.

Diplômée de l'EM Lyon en 2022 elle a occupé préalablement des fonctions d'assistante-gérant sur le crédit et les actions chez HSBC et Stifel.

L'équipe Gestion de Solutions de Diversification est en charge des OPC diversifiés, notamment d'EGAMO Allocation Flexible, fonds dont elle pilote l'allocation et pour lequel elle s'appuie sur les équipes actions et taux pour la sélection des titres :

- **Saïd DJABA** Directeur de la Gestion des Solutions de Diversification

Saïd rejoint EGAMO en 2012.

Diplômé du Master Management des opérations de marché Université Lumière Lyon 2 et d'une Maîtrise d'économie option Monnaie-Finance-Banque Université Lumière Lyon 2, il a occupé de nombreux postes au cours de son parcours professionnel : Opérateur de marché La Poste (1995-1999), Gérant OPCVM Taux et Monétaire (1999-2003) chez Banque Populaire Asset Management, Responsable de Gestion Monétaire (2003-2006) chez Natixis Asset Management, Responsable de la Gestion Taux et Diversifiée (2006-2008) chez Alcis Gestion et Directeur Général Délégué à la Gestion (2008-2012). Saïd est par ailleurs détenteur du CFA ESG.

- **Boris ROCHEREUIL** Gérant

Boris rejoint EGAMO en 2023.

Diplômé du Master 22 de gestion d'Actifs de Paris-Dauphine, certifié Chartered Financial Analyst (2017) il rejoint l'équipe de Gestion des Solutions de Diversification EGAMO en 2023 après avoir

occupé des fonctions d'analyste buy-side chez Mirabaud (2013-2018) et de Gérant Convertibles chez Degroof Petercam (2018-2023).

- **Ibrahima DIALLO** Analyste OPC

Ibrahima intègre EGAMO en 2018

Diplômé du Master 2 en Ingénierie du Risque en Finance et Assurance de l'Université Panthéon-Sorbonne, il dispose d'une dizaine d'années d'expérience dans la gestion d'actifs au cours desquelles il a occupé des postes en Middle Office chez Finaltis, Axa IM puis EGAMO qu'il rejoint comme Responsable du Middle Office avant de devenir analyste OPC en 2021.

Pour la sélection de valeurs, les gérants peuvent s'appuyer sur l'équipe d'analyse financière et extra-financière composée de :

- **Jérôme TENDEAU**, Directeur de la Recherche Economique et Durable, Jérôme intègre EGAMO en 2020. Diplômé du Master 2 de Développement Durable de Paris-Dauphine, il dispose de plus de 20 ans d'expérience en finance de marché où il a notamment occupé des fonctions de Responsable des activités de support à la Recherche chez Kepler Cheuvreux, de Spécialiste Produit pour des produits ISR et à Impact et d'analyste ESG chez Amundi

- **Arnaud COZANET**, analyste senior,

Arnaud intègre EGAMO en 2021. Diplômé d'un Master de Finance d'Entreprise de l'Université Paris Dauphine, Arnaud compte plus de 20 ans d'expérience dans la gestion d'actifs au cours desquelles il a notamment occupé les fonctions d'analyste crédit sur de la dette privée chez Natixis mais également de la dette cotée en sell-side chez CM-CIC Market Solutions et Aurel BGC avant de rejoindre EGAMO

- **Abderrahmane GUEDIRA**, Analyste,

Abderrahmane rejoint EGAMO début 2023.

Diplômé du Mastère Spécialisé Analyse Financière Internationale de la NEOMA Business School en 2020, il intègre EGAMO comme analyste financier et extra-financier après avoir occupé des fonctions d'analyste crédit, notamment au sein de La Banque Postale Asset Management

- **Lucie TRACA** Analyste,

Lucie rejoint EGAMO en 2022 Diplômé d'un Master 2 en Ingénierie Financière de l'Institut Gustave Eiffel, Lucie dispose de 7 ans d'expérience en gestion d'actifs au cours desquelles elle a notamment occupé des fonctions d'analyse financière puis d'analyse des risques à la BRED.

- **Antoine DAHURON** Analyste,

Antoine rejoint EGAMO en 2022 comme Gestionnaire Middle Office avant de rejoindre la Direction de la Recherche Economique et Durable début 2023. Diplômé d'un MBA de la Dublin Business School, Antoine avait occupé préalablement à son intégration d'EGAMO des fonctions notamment d'analyste de risque et de la performance chez SGSS.

## (7) Initiatives dans lesquelles EGAMO est partie prenante

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<input type="checkbox"/> SIFs -Social Investment Forum <input checked="" type="checkbox"/> PRI – Principles for Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR -Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR – Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> Commissions AFG <input type="checkbox"/> EFAMI RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance <input checked="" type="checkbox"/> Autres (précisez) : Finance for Tomorrow, Forum pour l'Investissement Responsable,	<input type="checkbox"/> IIGGC -Institutional Investors group on Climate Change <input checked="" type="checkbox"/> CDP– Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau, ...) <input type="checkbox"/> Montreal Carbon Pledge Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input type="checkbox"/> Climate Bonds Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris <input checked="" type="checkbox"/> Autres (précisez) : FAIRR	<input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building safety in Bangladesh <input checked="" type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> ICHN – International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres (précisez)

## (8) Encours ISR

Les encours ISR d'EGAMO s'élèvent à 60,5 millions d'euros au 29/09/2023.

## (9) Part des encours ISR dans les actifs sous gestion d'EGAMO

La part des encours ISR d'EGAMO représente 0,33% des actifs sous gestion au 29/09/2023.

## (10) Liste des fonds ISR gérés par EGAMO

A ce jour, EGAMO dispose de deux fonds ISR ouvert au public, à savoir EGAMO ACTION France, et EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE.

## 3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce code de transparence

### (1) Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG

Dans son approche ESG, EGAMO s'est toujours inscrite dans une démarche de progrès. La prise en compte de critères extra-financiers a pour objectif de faire progresser les entreprises dans l'ensemble des trois domaines que sont l'environnement, le social et la gouvernance. La note ESG EGAMO, qui s'étend de A à E, est une note synthétique. En effet, les entreprises sont évaluées selon 3 grands piliers : l'environnement, le social et la gouvernance, répartis en 10 thèmes qui comportent chacun plusieurs critères. On obtient une note globale en calculant une moyenne pondérée des critères ainsi passés sous revue. La pondération des différents critères est définie en recourant aux 3 principes directeurs de la politique d'investissement responsable d'EGAMO (Maîtriser les risques financiers, Servir l'intérêt général et Agir en accord avec les valeurs mutualistes) et en s'appuyant sur la matérialité des critères ESG (prise en compte des risques et des incidences négatives en matière de durabilité).

En sélectionnant les entreprises les mieux notées, nous contribuons à inciter les entreprises à progresser et à améliorer leurs pratiques dans l'ensemble des thèmes identifiés et qui couvrent les trois grands axes de l'ESG.

Dans la documentation légale et commerciale, il est précisé que nous utilisons cette note ESG EGAMO pour filtrer l'univers d'investissement et sélectionner les titres en portefeuille. Cette démarche ESG intégrée au processus de gestion a comme nous l'avons déjà souligné pour but d'inciter les entreprises à s'améliorer sous peine de perdre des investisseurs potentiels.

Au-delà de la volonté de favoriser les bonnes pratiques de l'émetteur, les fonds ont également un objectif d'impact. Nous avons choisi les indicateurs d'impact suivants pour mesurer la performance ESG des investissements en portefeuille :

- Performance environnementale : Intensité carbone
- Performance sociale : Part des administrateurs salariés
- Performance en matière de gouvernance : Part des administrateurs indépendants
- Performance en matière de droits humains : Nombre de controverses liées au travail

A travers sa stratégie ESG, le fonds cherche également à avoir un impact pour chacun de ces quatre critères.

#### **POUR EGAMO ACTION FRANCE**

Sur le plan environnemental, le fonds a pour objectif de réduire l'intensité Carbone du portefeuille à 95 tonnes par millions d'euros de chiffre d'affaires à horizon 2026 soit une baisse d'environ 10% par rapport au niveau actuel. Le fonds s'est également fixé un objectif à horizon 10 ans à 80 tonnes par millions d'euros de chiffre d'affaires soit une réduction d'environ 25%. Ces réductions sont en ligne avec les objectifs de la COP 21 de réduction du réchauffement climatique.

Sur le plan social, le fonds a pour objectif de faire progresser la part des administrateurs salariés à 11,35% soit une augmentation d'environ 15% par rapport au niveau initial d'août 2019. Une plus grande implication des salariés dans les prises de décisions contribue à favoriser les avancées

sociales. En plus de cet objectif le fonds devra surperformer son univers sur cet indicateur de la part des administrateurs salariés avec un taux de couverture minimum des émetteurs de 70%.

Sur le plan de la gouvernance, le fonds se fixe pour objectif une part des administrateurs indépendants à horizon 2022 de 85% soit une hausse d'environ 4% par rapport au niveau initial d'août 2019. La qualité de la gouvernance est renforcée par la présence d'administrateurs indépendants au conseil d'administration. En plus de cet objectif le fonds devra surperformer son univers sur cet indicateur de la part des administrateurs indépendants avec un taux de couverture minimum des émetteurs de 90%.

Sur le plan des droits humains, le fonds se fixe pour objectif une réduction du nombre de controverses à 0,28 par émetteur à horizon 2022 soit une réduction d'environ 10% par rapport au niveau initial d'août 2019. La réduction de ces controverses traduit un meilleur respect des droits humains au travail.

### **POUR EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE**

Sur le plan environnemental, le fonds a pour objectif de réduire l'intensité Carbone du portefeuille à 80 tonnes par millions d'euros de chiffre d'affaires à horizon 2023 soit une baisse d'environ 5% par rapport au niveau actuel. Le fonds s'est également fixé un objectif à horizon 10 ans à 71,5 tonnes par millions d'euros de chiffre d'affaires soit une réduction d'environ 25%. Ces réductions sont en ligne avec les objectifs de la COP 21 de réduction du réchauffement climatique. En plus de cet objectif le fonds devra surperformer son univers sur cet indicateur de l'intensité carbone avec un taux de couverture minimum des émetteurs de 90%.

Sur le plan social, le fonds a pour objectif de faire progresser la part des administrateurs salariés à 15% soit une augmentation d'environ 7% par rapport au niveau actuel. Une plus grande implication des salariés dans les prises de décisions contribue à favoriser les avancées sociales. En plus de cet objectif le fonds devra surperformer son univers sur cet indicateur de la part des administrateurs salariés avec un taux de couverture minimum des émetteurs de 70%.

Sur le plan de la gouvernance, le fonds se fixe pour objectif une part des administrateurs indépendants à horizon 2023 de 69% soit une hausse d'environ 8% par rapport au niveau initial de septembre 2020. La qualité de la gouvernance est renforcée par la présence d'administrateurs indépendants au conseil d'administration.

Sur le plan des droits humains, le fonds se fixe pour objectif une réduction du nombre de controverses à 0,28 par émetteur à horizon 2023 soit une réduction d'environ 10% par rapport au niveau initial de septembre 2020. La réduction de ces controverses traduit un meilleur respect des droits humains au travail.

## **(2) Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs**

### **a) Liste nominative des sources d'information externes utilisées dans le cadre de l'analyse ESG**

Les sources d'information externe proviennent principalement des trois fournisseurs qu'a sélectionné EGAMO : MSCI ESG Research pour les notes ESG, les exclusions, les risques physiques et de transition, S&P Global Research pour les données brutes concernant le climat, et ISS-ESG pour le suivi des controverses. EGAMO a souscrit à la base de données sur les notations ESG, couvrant plusieurs milliers d'émetteurs.

Ces données sont accessibles sous format internet et par des fichiers téléchargeables mensuellement, qui sont ensuite intégrés dans notre système d'information.

Nous avons également souscrit à la recherche ESG d'intermédiaires financiers, d'agence de notation (S&P), d'organisations (PRI, CDP), de fournisseur de données (Bloomberg). L'ensemble de ces sources permettent d'alimenter la réflexion des analystes et des gérants sur les questions ESG.

Ces sources peuvent être complétées par des sources d'information publiques : communication sociétés, presse, internet, ...

Enfin, le dialogue instauré par la Direction de la Recherche Economique et Durable auprès des émetteurs vise à promouvoir une meilleure transparence des pratiques responsables des entreprises, et peut être source d'information dans le processus d'analyse ESG.

## b) Moyens humains consacrés en interne à l'analyse ESG

L'équipe d'analyse financière et extra-financière est composée de :

- **Jérôme TENDEAU**, Directeur de la Recherche Economique et Durable, diplômé du Master 2 de Développement Durable de Paris-Dauphine, plus de 20 ans d'expérience en finance de marché. Chez EGAMO depuis 2020.
- **Arnaud COZANET**, analyste senior, diplômé d'un Master en Finance d'entreprise de l'Université de Paris Dauphine, 24 ans d'expérience dans la gestion d'actifs. Intègre EGAMO en 2021.
- **Abderrahmane GUEDIRA**, Analyste, diplômé du Mastère Spécialisé Analyse Financière Internationale de la NEOMA Business School en 2020, 2 ans d'expérience dans la gestion d'actifs, il intègre EGAMO en 2023
- **Lucie TRACA** Analyste,  
Lucie rejoint EGAMO en 2022 Diplômé d'un Master 2 en Ingénierie Financière de l'Institut Gustave Eiffel, Lucie dispose de 7 ans d'expérience en gestion d'actifs au cours desquelles elle a notamment occupé des fonctions d'analyse financière puis d'analyse des risques à la BRED.
- **Antoine DAHURON** Analyste,  
Antoine rejoint EGAMO en 2022 comme Gestionnaire Middle Office avant de rejoindre la Direction de la Recherche Economique et Durable début 2023. Diplômé d'un MBA de la Bublun Business School, Antoine avait occupé préalablement à son intégration d'EGAMO des fonctions notamment d'analyste de risque et de la performance chez SGSS.

L'équipe Recherche et plus généralement l'ensemble des participants au Comité ESG (Analyse, Gestion, Contrôle, Direction Générale) participent aux conférences de place sur les thématiques ESG, aux roadshows avec les émetteurs. Le Comité ESG constitue à nos yeux un moment d'échange privilégiée sur l'extra-financier et contribue à la formation continue de l'ensemble des équipes. Par ailleurs, un certain nombre de collaborateurs d'EGAMO ont suivi des formations en 2022 : 9 collaborateurs ont suivi une formation sur le développement durable, sa déclinaison et son engagement, 5 collaborateurs ont suivi une formation certifiante : CFA ESG (certification investissement responsable) et 1 collaborateur a suivi une autre formation certifiante : la certification de durabilité et de risque climatique. Cette tendance s'est poursuivie en 2023 avec l'obtention par un collaborateur supplémentaire du CFA ESG ainsi qu'une journée de formation

non certifiante pour 3 collaborateurs sur le thème de la collecte et du traitement des données ESG.

Chaque analyse est diffusée aux membres de la Gestion, du Contrôle, à la Direction Commerciale et à la Direction Générale. Un répertoire ouvert à l'ensemble de la société rassemble toutes les publications de l'équipe de Recherche

### (3) Critères ESG pris en compte par le fonds

Le référentiel d'analyse d'EGAMO se base sur le référentiel de MSCI qui regroupe 10 thèmes et 35 critères pour les émetteurs privés :

Changement climatique :

- Emissions Carbone
- Empreinte carbone de produits
- Financement des impacts environnementaux négatifs
- Vulnérabilité au changement climatique

Capital naturel :

- Stress hydrique
- Biodiversité et utilisation des terres
- Sourcing des matières premières

Pollution et déchets :

- Emissions toxiques et déchets
- Matériaux pour packagings et déchets
- Déchets électroniques

Opportunités environnementales :

- Opportunités dans les technologies propres
- Opportunités dans la construction verte
- Opportunités dans les Energies Renouvelables

Capital humain :

- Gestion des ressources humaines
- Santé et Sécurité
- Développement du capital humain
- Fournisseurs

Responsabilité produits :

- Qualité et sécurité des produits
- Sécurité des produits chimiques
- Protection des données (finance)
- Sécurité informatique des données personnelles
- Investissement responsable
- Risque santé et démographique

Opposition des parties prenantes :

- Sourcing controversé
- Relations avec les communautés locales

Opportunités sociales :

- Accès à la communication
- Accès au financement
- Accès à la santé
- Opportunités nutrition et santé

Gouvernance d'entreprise :

- Actionnariat et Contrôle
- Conseil d'administration
- Rémunération
- Comptabilité

Comportement dans les affaires :

- Ethique dans les affaires
- Transparence fiscale

Les critères analysés sont adaptés au secteur d'activité des sociétés, ainsi une analyse ne comporte pas automatiquement tous les critères. En revanche, une note par critère est systématiquement donnée pour chaque notation de société.

Le référentiel d'analyse d'EGAMO se base sur le référentiel de MSCI qui regroupe 6 thèmes pour les émetteurs publics :

Environnement

- Ressources naturelles
- Externalités et vulnérabilité environnementale

Social

- Capital humain
- Environnement économique

Gouvernance

- Gouvernance financière
- Gouvernance politique

#### **(4) Principes et critères liés aux changements climatiques**

La méthodologie d'analyse climat s'appuie d'une part par l'évaluation des politiques environnementales des sociétés, matérialisée par la notation de la thématique Environnement au sein de notre méthodologie d'analyse, et d'autre part à travers du suivi d'autres indicateurs climatiques comme l'intensité carbone.

Le changement climatique peut recouvrir plusieurs des critères suivants au sein de la note Environnement :

- Emissions Carbone
- Empreinte carbone de produits
- Financement des impacts environnementaux négatifs
- Vulnérabilité au changement climatique
- Stress hydrique
- Biodiversité et utilisation des terres
- Opportunités dans les technologies propres
- Opportunités dans la construction verte
- Opportunités dans les Energies Renouvelables

Ces critères évaluent notamment les politiques de réduction de l'empreinte carbone des sociétés dans leurs produits, transports, fournisseurs, et de manière générale dans la prise en compte des sociétés à minimiser les risques liés au changement climatique.

Le suivi de l'intensité carbone, exprimée en tonne de Co2 émis par an et par million d'euros de chiffre d'affaires, permet d'avoir une vision quantitative de la trajectoire climat des entreprises. L'objectif de réduction de l'intensité carbone des fonds, qui est cohérente avec les objectifs de réduction du réchauffement fixés à la COP21, illustre la prise en compte par les fonds des enjeux climatiques. Cet objectif et l'évolution de l'empreinte carbone du portefeuille peuvent être suivis grâce au rapport d'impact.

## (5) Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

EGAMO a choisi de développer un modèle de calcul de notation ESG. Ce modèle repose sur un algorithme d'agrégation et de notation propriétaire qui est fondé sur le référentiel de MSCI

La note est obtenue en réalisant une moyenne pondérée des notes de l'émetteur sur les différents critères du référentiel.

**Pour les émetteurs privés** il est composé de 3 piliers E, S et G et chaque pilier est constitué de plusieurs thématiques. Chaque thématique est représentée par des indicateurs clés ou critères précédemment évoqués.

Les pondérations utilisées dans l'algorithme de notation propriétaire sont d'abord basées sur les pondérations sectorielles de MSCI. Les pondérations par critère sont définies en conformité avec le principe de « matérialité ». Les indicateurs ESG critiques tiennent compte des caractéristiques ESG du modèle d'affaires de l'industrie concernée. Ils reposent sur la prise en compte de scores sectoriels d'intensité du risque ESG, qui mesurent les risques (financiers) auxquels sont confrontés les différents secteurs d'activité, face à l'exposition nette constatée dans les domaines ESG « critiques ».

Les émetteurs ne sont donc pas notés sur l'intégralité des critères ou des thématiques.

Ces pondérations sont ensuite adaptées en recourant aux 3 principes directeurs de la politique d'investissement responsable d'EGAMO, à savoir :

- « Maîtriser les risques financiers »
- « Servir l'intérêt général »
- « Agir en accord avec les valeurs mutualistes »

Les 3 sources de pondérations utilisées dans le processus de notation ESG des émetteurs privés sont résumées dans le tableau suivant :

Principe directeur de la politique d'investissement responsable	Pondérations correspondantes	Commentaires	Source des pondérations
« Maîtriser les risques financiers »	Pondérations utilisées dans le modèle de notation ESG des émetteurs privés de MSCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pondérations sont définies en <b>conformité avec le principe de « matérialité »</b></li> <li>• Elles reposent sur la prise en compte de scores sectoriels d'intensité du risque ESG, qui <b>mesurent les risques (financiers)</b> auxquels sont confrontés les différents secteurs d'activité, face à l'exposition nette constatée dans les domaines ESG « critiques », ie spécifiques au secteur concerné</li> <li>• Les indicateurs ESG critique tiennent compte des caractéristiques ESG du modèle d'affaires de l'industrie concernée</li> <li>• Répond à l'article 3 du Règlement Disclosure (prise en compte des « risques en matière de durabilité »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie de notation ESG des émetteurs privés de MSCI (« <i>MSCI ESG Ratings methodology</i> »)</li> <li>• Scores d'intensité des risques industriels ESG de MSCI (« <i>ESG industry risk intensity scores – Methodology document</i> »)</li> </ul>
« Servir l'intérêt général »	<b>Les critères MSCI pour lesquels des « incidences négatives » importantes sont associées, se voient affecter d'un coefficient de surpondération (20%)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les émetteurs auront une note ESG globale d'autant plus faible que leurs activités seront génératrices des plus importantes « incidences négatives » (<b>émissions de GES, atteintes à la biodiversité, épuisement des ressources naturelles, déchet et émissions toxiques, santé-sécurité au travail, non-respect des droits de l'homme</b>)</li> <li>• Répond à l'article 4 du Règlement Disclosure (prise en compte des « incidences négatives en matière de durabilité »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (source : MSCI et EGAMO)</li> </ul>
« Agir en accord avec les valeurs mutualistes »	<b>Seuil de 30% minimum appliqué sur le pilier social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permet de respecter la priorisation donnée aux enjeux sociaux dans le secteur mutualiste</li> <li>• Assure la cohérence avec la politique de responsabilité sociétale d'EGAMO et de son groupe d'appartenance)</li> </ul>	(source : MSCI et EGAMO)

**Pour les émetteurs publics**, le référentiel est composé de 3 piliers E, S et G et chaque pilier est constitué de plusieurs thématiques.

Les pondérations d'EGAMO sont d'abord basées sur les pondérations des indicateurs « exposure risk » et « management risk » de MSCI.

Ces pondérations sont ensuite adaptées en recourant aux 3 principes directeurs de la politique d'investissement responsable d'EGAMO, à savoir :

- « Maîtriser les risques financiers »
- « Servir l'intérêt général »
- « Agir en accord avec les valeurs mutualistes »

Les 3 sources de pondérations utilisées dans le processus de notation ESG des émetteurs publics sont résumées dans le tableau suivant :

Principe directeur de la politique d'investissement responsable	Pondérations correspondantes	Commentaires	Source des pondérations
« Maîtriser les risques financiers »	Pondérations utilisées dans le modèle de notation ESG des émetteurs publics de MSCI (modèle adapté au format EGAMO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pondérations MSCI sont définies en conformité avec le principe de « matérialité » (processus de « création de valeur » des pays)</li> <li>• Elles reposent sur la confrontation entre l'exposition d'un pays à un risque ESG donné et les pratiques de gestion (pilotage) de ce risque et la performance ESG correspondante</li> <li>• Répond à l'article 3 du Règlement Disclosure (prise en compte des « risques en matière de durabilité »)</li> </ul>	Méthodologie de notation ESG des émetteurs publics de MSCI (« MSCI ESG Government Ratings - methodology »)
« Servir l'intérêt général »	Surpondération des critères relatifs à des « incidences négatives »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les critères MSCI pour lesquels des « incidences négatives » importantes sont associées, se voient affecter d'un coefficient de surpondération</li> <li>• Les émetteurs publics auront une note ESG globale d'autant plus faible que leurs activités seront génératrices des plus importantes « incidences négatives » (émissions de GES, atteintes à la biodiversité, épuisement des ressources naturelles, santé-sécurité au travail, non-respect des droits de l'homme)</li> <li>• Répond à l'article 4 du Règlement Disclosure (prise en compte des « incidences négatives en matière de durabilité »)</li> </ul>	Pondérations d'autant plus élevées que le niveau d'impact est important (source : EGAMO)
« Agir en accord avec les valeurs mutualistes »	Seuil de 30% minimum appliqué sur le pilier social	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permet de respecter la priorisation donnée aux enjeux sociaux dans le secteur mutualiste</li> <li>• Assure la cohérence avec la politique de responsabilité sociétale d'EGAMO et de son groupe d'appartenance)</li> </ul>	

La notation des différents émetteurs s'appuie sur quatre sources d'information :

- MSCI ESG Research pour les notes ESG, les exclusions, les risques physiques et de transition
- ISS-ESG pour les controverses
- S&P Global Research pour les données brutes concernant le climat
- La Recherche interne : l'ensemble des recherches et résultats du dialogue actionnarial menés par les analystes financiers et extra financiers.

A partir de ces différentes sources d'information, la notation des émetteurs publics et privés s'effectue ensuite en 4 étapes :

- 1) Récupération et intégration des données providers : notes ESG, exclusions, controverses
- 2) Calcul de la notation ESG quantitative
- 3) Analyse qualitative de la DRED, avec le cas échéant ajustement ou confirmation de la notation quantitative et intégration des commentaires de l'analyse
- 4) Validation des notes

La note ESG est formalisée sur une échelle Alphabétique de A à E, A étant la meilleure note.

Le processus de notation quantitatif est réalisé selon les étapes suivantes :

- 1) Intégration des notations numériques de l'émetteur, provenant du ou des fournisseurs de données, au niveau critères dans le moteur de calcul
- 2) Application des pondérations par secteur à chaque critère, et calcul des notations au niveau Thématiques, Piliers et note numérique final
- 3) Classement en percentile de la note numérique finale au sein du secteur de chaque émetteur
- 4) Calcul de la notation A/B/C/D/E selon les classements suivants, de la meilleure notation A à la plus faible E :

Notation ESG	Percentile croissant
A	5%
B	30%
C	70%
D	95%
E	100%

Ainsi un émetteur classé A aura une notation numérique parmi les 5% les meilleures dans son secteur, et un classement E parmi les 5% les plus faibles.

Lors de chaque campagne de notation, l'ensemble des données calculé est historisé en base.

Les émetteurs non notés directement par MSCI héritent des notes et du commentaire validé de leur parent référent.

La Direction de la Recherche Economique et Durable (DRED) peut compléter l'information provenant des providers via l'application d'un filtre qualitatif sur les ratings calculés quantitativement. Ce filtre se matérialise via un ajustement de la notation et un commentaire ESG détaillant l'opinion de la DRED sur les pratiques ESG des émetteurs. Cet ajustement peut intervenir après chaque campagne de calcul automatique et/ou au fil de l'eau.

Tout ajustement manuel de la notation nécessite une justification de la part de l'analyste.

EGAMO dispose de deux niveaux hiérarchiques d'habilitation en ce qui concerne les propositions de modification des ratings ESG :

- Niveau DRED
- Niveau CESG

La DRED peut réaliser des propositions sur la note des émetteurs qui ont une note calculée par l'algorithme et qui ont un niveau de controverse faible et/ou une faible variation de notes d'un mois à l'autre. C'est directement le CESG qui examine les notes des émetteurs dont la note est calculée par l'algorithme et qui ont un niveau de controverses élevé et/ou un changement de note notable d'un mois à l'autre.

Dans le cas où un émetteur n'est pas suivi ou noté par l'un de nos fournisseurs de données, la DRED procède à une notation interne de l'émetteur selon le même référentiel en utilisant les données à sa disposition (presse, publications de l'entreprise, étude de contreparties...)

Dans tous les cas, que la proposition de modification de note soit réalisée par la DRED ou directement en CESG, il revient au Comité ESG de valider la note définitive de l'émetteur.

Chaque année, le comité ESG réalise une revue des pratiques ESG et réalise le cas échéant des propositions d'évolution de la méthodologie. Ces propositions validées en séance sont ensuite examinées par le Comité d'Orientations de Développement Durable (CODD) d'EGAMO qui émet des recommandations à destination de la Direction Générale qui valide ou non les modifications.

## **(6) Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs et gestion des controverses**

L'équipe d'analyse suit l'actualité des émetteurs, et peut réactualiser son étude lorsqu'un élément significatif vient modifier sa précédente analyse. Quoiqu'il en soit les études complètes sont réactualisées à minima tous les 2 ans.

Ces analyses, complétées par l'examen des controverses, sont présentées lors du Comité ESG qui autorise ou non l'investissement sur la base de ces éléments.

Le suivi des autorisations, des notations et controverses extra-financières est également réalisé lors de ces Comités ESG mensuels. Cela peut aboutir à une mise sous surveillance voire à un retrait des autorisations ce qui engendre dans ce dernier cas une vente des actifs concernés. En effet, l'examen détaillé d'une controverse peut conduire le Comité ESG à mettre un malus pour dégrader la note finale de l'émetteur voir même à un retrait de l'autorisation d'investissement si cette dernière est jugée suffisamment grave.

## 4. Processus de gestion

### (1) Utilisation de la recherche ESG dans la construction du portefeuille

Compte tenu du processus de gestion d'EGAMO, tous les émetteurs dans les portefeuilles ont fait l'objet d'une analyse ESG. Une entreprise ne pourra être investie si celle-ci n'a pas été soumise au Comité ESG et si sa note numérique finale figure dans les deux derniers déciles du classement des émetteurs de l'univers d'investissement.

#### **Pour EGAMO ACTION FRANCE**

L'univers d'investissement est constitué de l'ensemble des valeurs cotées sur le marché français ou figurant dans le SBF 120 et qui ont fait l'objet d'une notation ESG EGAMO. Pour faire partie de l'univers, les valeurs doivent faire l'objet d'une validation suite à leur analyse sur le plan extra-financier ESG. Ainsi, toutes les valeurs cotées sur le marché français ou figurant dans l'indice de référence qui ont été soumises au Comité ESG et obtenu une note de A à E font parties de l'univers d'investissement d'EGAMO.

Les émetteurs dont la note figure dans les deux derniers déciles du classement sont exclus de façon à définir un univers investissable obtenu via une réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement au travers de l'exclusion des valeurs les moins bien notées.

#### **Pour EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE**

L'univers d'investissement est constitué de l'ensemble des valeurs cotées en zone OCDE (hors pays émergents) ou figurant dans l'Eurostoxx pour les actions, et de l'ensemble des instruments de taux émis par des émetteurs privés et publics de la zone OCDE (hors pays émergents) libellés en euros pour les obligations et qui ont fait l'objet d'une notation ESG. Pour faire partie de l'univers, les valeurs doivent faire l'objet d'une validation suite à leur analyse sur le plan extra-financier. Ainsi, tous les émetteurs qui ont été soumis au Comité ESG et obtenu une note de A à E font parties de l'univers d'investissement d'EGAMO.

Les émetteurs dont la note figure dans les deux derniers déciles du classement sont exclus de façon à définir un univers investissable obtenu via une réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement au travers de l'exclusion des valeurs les moins bien notées.

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement des 2 OPC s'effectue en 3 étapes :

- Un processus top-down impliquant une vision des principaux segments de marché ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- Une sélection rigoureuse des valeurs selon des critères financiers et extra-financiers.

Chaque mois les équipes de gestion se réunissent lors d'un comité d'investissement (OMEGAMO) afin d'analyser le panorama macroéconomique, de déterminer son scénario économique et financier, et d'établir des prévisions sur l'ensemble des classes et sous classes d'actifs notamment le type d'obligations, niveau de séniorité ou la zone géographique par exemple pour les obligations et les différents secteurs pour les actions. De ces conclusions résulte le positionnement sur les différents segments de marché du portefeuille piloté par la gestion.

Les principales conclusions de l'OMEGAMO sont revues chaque semaine par l'ensemble des équipes de gestion et éventuellement ajustées durant le Morning Meeting (MOME).

En fonction de ces choix et parmi l'univers investissable les sociétés sont sélectionnées selon :

- **Une vision ESG** : les valeurs sont retenues en se fondant sur les notes issues du Comité ESG sachant que pour rappel seuls les émetteurs dont la note est comprise dans les huit premiers déciles sont investissables.

Plus précisément pour l'évaluation du risque extra financier, EGAMO appuie sa démarche et son analyse sur sa méthodologie de notation propriétaire. Ces données sont complétées par d'autres sources issues de la recherche interne, notamment l'étude des controverses et des échanges avec les sociétés.

Cette analyse, complétée par l'examen des controverses, est présentée lors du comité ESG qui autorise ou non l'investissement sur la base de ces éléments. Les sociétés autorisées se voient attribuer par ce comité une note ESG EGAMO. Le système de notation est basé sur 5 lettres, de A à E, la lettre A désignant les meilleures pratiques ESG et E les moins bonnes.

Le suivi des autorisations, des notations et controverses extra-financières est également réalisé lors de ces comités ESG mensuels. Cela peut aboutir à une mise sous surveillance voire à un retrait des autorisations ce qui engendre dans ce dernier cas une vente des actifs concernés dans un délai d'un mois suite à la décision du comité.

Ainsi toute décision d'investissement intègre bien une analyse et un suivi ESG.

- **Une vue qualitative** sur le business model de l'entreprise (positionnement, management) et les fondamentaux de l'émetteur ;
- **Une vue financière** : analyse de la structure financière, des fondamentaux financiers, des dynamiques de solvabilité, niveau de valorisation.

Toutes les valeurs sélectionnées ont été préalablement validées par le comité ESG qui leur a donné une note.

Les portefeuilles ne peuvent contenir de valeur non validée par le comité ou ayant une note qui figure dans les deux derniers déciles du classement.

## (2) Prise en compte des critères relatifs au changement climatique

Les critères relatifs au changement climatique sont intégrés dans la construction de portefeuille de deux manières.

D'une part, le risque climatique est intégré au sein de la thématique Environnement lors de l'analyse ESG des sociétés qui s'illustre par une note allant de A (pour les émetteurs les plus vertueux) à E. Cette note contribue ensuite à déterminer la note globale ESG de l'émetteur. Cela a donc une influence sur l'éligibilité de l'émetteur à l'univers investissable, puisque les 20% d'émetteurs avec la note la plus faible sont exclus de l'univers éligible.

D'autre part, le risque climatique est intégré à la politique d'investissement à travers l'objectif d'impact que les fonds se sont fixés sur la dimension environnementale. En effet, EGAMO ACTION FRANCE avait pour objectif de réduire l'intensité Carbone du portefeuille à 145 tonnes par millions d'euros de chiffre d'affaires à horizon 2022 soit une baisse d'environ 10% par rapport au niveau initial d'août 2019, objectif qui a été atteint. Le fonds s'est fixé de nouveaux objectifs à 3 ans et à 10 ans respectivement à 95 et 80 tonnes.

EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE avait pour objectif de réduire l'intensité Carbone du portefeuille à 188 tonnes par millions d'euros de chiffre d'affaires à horizon 2023 soit une baisse d'environ 10% par rapport au niveau initial de septembre 2020 objectif qui a largement été atteint. Le fonds s'est de nouveau fixé des objectifs en 2023 à horizon 3 ans et 10 ans à respectivement 80 et 71,5 tonnes.

Ces réductions sont en ligne avec les objectifs de la COP 21 de réduction du réchauffement climatique. Ainsi les choix opérés par les gérants ont pour objectif cette réduction de l'intensité carbone.

### **(3) Prise en compte des émetteurs n'ayant pas fait l'objet d'une analyse ESG**

Compte tenu du processus de gestion d'EGAMO, tous les émetteurs dans le portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG.

### **(4) Evolution sur les 12 derniers mois du processus d'évaluation ESG et/ou du processus de gestion**

Il n'y a pas eu d'évolution du processus d'évaluation ESG et du processus de gestion d'EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE et d'EGAMO ACTION France sur les douze derniers mois.

### **(5) Part des actifs investis dans des organismes solidaires**

EGAMO ACTION France investit entre 5% et 10% de son actif net en titres d'ESUS.

### **(6) Recours au prêt/emprunt de titres**

Bien que leurs prospectus les y autorisent, les fonds labélisés ISR ne pratiquent pas le prêt/emprunt de titre. Comme cela est précisé dans la politique de vote, EGAMO n'a pas recours au prêt des actions sur les portefeuilles qu'elle gère ce qui lui permet de mettre en oeuvre sa politique de droit de vote sans contrainte et de ne pas laisser un tiers augmenter ses droits de vote par emprunt de titres à la veille d'une AG.

## **(7) Recours aux instruments dérivés**

### **Pour EGAMO ACTION FRANCE**

Nature des dérivés utilisés : futurs sur le Cac 40

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour se couvrir du risque action dans la limite de 10 % de l'actif net ou utilisés pour s'exposer au risque action à titre transitoire, sur une durée de 30 jours ouvrés et dans la limite de 10% de son actif net. Cette capacité d'exposition doit permettre au fonds, notamment, d'ajuster les expositions en cas de mouvements de souscriptions et de rachats importants, de s'adapter à des conditions de marchés particulières telles que des mouvements importants ou d'efficience plus importante des instruments dérivés. La période transitoire pourra s'étendre jusqu'à 45 jours au maximum en cas de conditions de marché exceptionnelles. (Illiquidité des marchés à titre d'illustration).

Le système de négociation utilisé par Egamo permet de marquer le type de transaction (exposition ou couverture).

### **Pour EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE**

Egamo Allocation Flexible peut investir sur des instruments financiers dérivés à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés européens afin de réaliser l'objectif de gestion sans rechercher une surexposition.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour se couvrir du risque action et du risque de taux d'intérêt dans la limite de 100% de son actif net. Les instruments dérivés auxquels à recours le fonds sont adaptés aux actifs visés par la couverture.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour s'exposer au risque action et au risque de taux d'intérêt à titre transitoire, sur une durée de 30 jours ouvrés et dans la limite de 10% de son actif net. Cette capacité d'exposition doit permettre au fonds, notamment, d'ajuster les expositions en cas de mouvements de souscriptions et de rachats importants, de s'adapter à des conditions de marchés particulières telles que des mouvements importants ou d'efficience plus importante des instruments dérivés. Les instruments dérivés auxquels à recours le fonds sont adaptés aux actifs visés par l'exposition.

La période transitoire pourra s'étendre jusqu'à 45 jours au maximum en cas de conditions de marché exceptionnelles. (Illiquidité des marchés à titre d'illustration). Cette éventuelle extension sera documentée (durée, circonstances de l'extension).

Le système de négociation utilisé par Egamo permet de marquer le type de transaction (exposition ou couverture).

## **(8) Utilisation d'OPC comme support d'investissement**

Le prospectus d'EGAMO ACTION France stipule que le fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions et/ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France, de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Le prospectus d'EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE stipule que le fonds peut investir également jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions et/ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France, de fonds de droit étranger autorisés

à la commercialisation en France. Cet investissement dans des OPC permet au fonds de s'exposer à certains sous-segments de marché avec une diversification suffisante, sur les convertibles par exemple.

## 5. Contrôles ESG

### **(1) Procédures de contrôle interne pour s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG**

Les procédures de contrôle pour s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG impliquent tant les équipes de gestion que le contrôle interne.

Le respect des règles et du processus de gestion passe notamment par ce que l'on appelle le contrôle des ratios.

EGAMO applique à EGAMO ACTION France et EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE le process de contrôle des ratios mis en place pour l'ensemble des OPC gérés par EGAMO : contrôle des ratios réglementaires issus des Directives OPCVM et FIA et des contraintes d'investissement inscrites dans les prospectus. De plus, ces fonds faisant l'objet d'une labellisation ISR, le service contrôle d'EGAMO met en place un processus spécifique de contrôle des ratios liés aux contraintes imposées par le label ISR :

- Contrôle de la règle ISR « un taux de réduction supérieur à 20% de l'univers éligible », il est effectué avec une fréquence mensuelle par la gestion, puis via un contrôle de 2nd niveau par le Contrôle Interne
- Contrôle de la règle ISR « la part des émetteurs analysés ESG doit être durablement supérieure à 90% de la capitalisation » qui est effectué quotidiennement y compris par le contrôle interne via un contrôle de second niveau
- Contrôle de la règle « exclusion des émetteurs les 20% les plus mal notés » qui est effectué quotidiennement y compris par le contrôle interne via un contrôle de second niveau.

Il convient de noter que le contrôle interne vérifie également que les titres dont la note ne rend plus le titre éligible ou qui ont perdu leur autorisation d'investissement sont bien cédés dans un délai de 2 mois à compter de la décision du Comité ESG.

Par ailleurs, l'équipe Contrôle Interne réalise dans le cadre du plan de contrôle annuel les contrôles ci-après. Ces contrôles font l'objet de rapports présentés en Comité de Contrôle Interne.

#### A/ Process ESG

Le contrôle vérifie la tenue des Comités ESG : périodicité, existence et diffusion des comptes-rendus, application dans l'outil de tenue de positions des décisions prises.

Un second contrôle dans le cadre du contrôle des ratios est réalisé.

## B/ Politique d'engagement

Politique de droit de vote :

Le contrôle vérifie l'existence, la conformité et la publication de la politique de droit de vote.

Le contrôle vérifie annuellement les rapports sur les droits de vote établis individuellement pour chacun des fonds concernés : EGAMO ACTION FRANCE et EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE

Rapport d'engagement :

Le contrôle vérifie les rapports d'engagements réalisés par l'équipe d'analyse individuellement sur chacun des fonds (EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE, EGAMO ACTION France) préalablement à leur publication.

## 6. Mesures d'impact et reporting ESG

### (1) Evaluation de la qualité ESG du fonds

L'évaluation de la qualité ESG des fonds peut être suivie par les investisseurs au travers de deux documents disponibles sur le site internet d'EGAMO :

- Le rapport de gestion mensuel, qui outre des éléments financiers traditionnels, délivre un certain nombre d'indicateurs ESG. L'investisseur pourra ainsi retrouver la note moyenne du portefeuille (sur l'échelle de notation ESG d'EGAMO qui va de A à E), les 10 principales lignes du portefeuille avec leur note ESG, la répartition du portefeuille par note comparativement à son univers d'investissement. Le rapport de gestion comporte également un commentaire sur l'actualité ESG des valeurs en portefeuille ;
- Le rapport d'impact trimestriel présente l'évolution dans le temps des indicateurs d'impacts et leur niveau par rapport aux objectifs à moyen et long terme fixés par le fonds.

### (2) Indicateurs d'impact ESG utilisés pour le suivi

Les indicateurs d'impact des fonds sont présentés dans un rapport d'impact trimestriel accessible sur le site internet d'EGAMO. Ce rapport synthétise également l'objectif, la méthodologie de calcul et les sources utilisées pour chaque indicateur.

Ces indicateurs extra-financiers permettent d'évaluer l'impact de la gestion dans un certain nombre de domaines ESG. Ces informations proviennent de MSCI, ISS, qui collectent et complètent les données fournies par les sociétés analysées. Ces indicateurs peuvent être complétés par une recherche de l'équipe analyse.

Les indicateurs retenus pour la mesure d'impact sont les suivants :

**Performance environnementale : Intensité carbone (sources : Bloomberg/EGAMO jusqu'au 31/12/21 et MSCI / EGAMO depuis le 01/01/22)**

Les émissions sont mesurées en tonne de Co2 équivalent par an, puis rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires (tCo2/an/M€). La prise en compte des enjeux climatiques par les entreprises doit se traduire par une réduction des émissions carbonées. Les émissions de gaz à effet de serre retenues sont les émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2) des émetteurs en portefeuille. Les émissions directes proviennent des outils de production de l'entreprise, comme

les usines, les chaudières, les véhicules, ... Les émissions indirectes proviennent des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur. L'objectif de réduction de l'intensité carbone du fonds labellisé ISR est cohérent avec les objectifs de la COP 21 de réduction du réchauffement climatique.

**Performance sociale : Part des administrateurs salariés (sources : Bloomberg / EGAMO jusqu'au 31/12/21 et MSCI depuis le 01/01/22)**

Cet indicateur représente la proportion de salariés au sein du conseil d'administration. Il est obtenu en rapportant le nombre d'administrateurs salariés au nombre total d'administrateurs. Une plus grande implication des salariés dans les prises de décisions contribue à favoriser les avancées sociales.

**Performance en matière de gouvernance : Parts des administrateurs indépendants (sources Bloomberg / EGAMO jusqu'au 31/12/21 et MSCI depuis le 01/01/22)**

L'indépendance du conseil d'administration est mesurée en calculant la part des administrateurs indépendants par rapport au nombre total d'administrateurs. Cette part est exprimée en pourcentage. La qualité de la gouvernance est renforcée par la présence d'administrateurs indépendants au conseil d'administration.

**Performance en matière de droits humains : Nombre de controverses liées au travail (sources Vigeo-Eiris/ EGAMO jusqu'au 31/12/21 et ISS depuis le 01/01/22)**

Cet indicateur précise le nombre de controverses par émetteur liées au travail et encore actives. Ces controverses portent par exemple sur les discriminations, les formes de travail proscrites ou le non-respect des libertés syndicales. La réduction de ces controverses traduit un meilleur respect des droits humains au travail.

Ces indicateurs sont communiqués trimestriellement dans le rapport d'impact qui présente leur niveau et leur évolution sur le dernier trimestre mais également comparativement au niveau initial et aux objectifs à atteindre.

### **(3) Supports à disposition des investisseurs**

Pour s'informer sur la gestion ISR des fonds, les investisseurs ont accès sur le site internet d'EGAMO :

- Au rapport mensuel de gestion qui présente les performances financières et extra-financières des fonds ainsi que des données qualitatives et des commentaires sur les principaux mouvements ou changements de notations ESG intervenus sur le mois.
- Au rapport d'impact publié avec une fréquence trimestrielle, et qui présente l'évolution de la performance environnementale, sociale, en matière de gouvernance et de droits de l'homme des fonds à travers l'évolution dans le temps des indicateurs d'impact retenus ainsi que leur niveau par rapport aux objectifs fixés.

Par ailleurs ces rapports peuvent être communiqués par mail aux investisseurs et aux distributeurs sur simple demande.

#### **(4) Publication des résultats de la politique de vote et de la politique d'engagement**

EGAMO publie sur son site internet les documents qui présentent ses actions en matière d'engagement et de vote :

- Un rapport d'engagement individuel pour EGAMO ACTION FRANCE, EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE
- Un rapport d'exercice des droits de vote individuel pour EGAMO ACTION FRANCE et EGAMO ALLOCATION FLEXIBLE